

# Commune d'Upaix

## Règlement de la Garderie et de la Cantine

*Dans le présent règlement, l'appellation « les parents » désigne également le parent investi du droit de garde de l'enfant ou de la personne légalement responsable de l'enfant.*

### **Garderie périscolaire :**

La garderie périscolaire fonctionne pour les enfants scolarisés à Upaix.

#### **Les horaires sont les suivants :**

De 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30 les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI (**ces horaires sont à respecter – Attention ! le personnel de surveillance préviendra systématiquement le maire de tout dépassement d'horaire**).

Le premier dépassement d'horaire donnera lieu à un avertissement. Au-delà de deux dépassements, l'enfant sera exclu de la garderie de même en cas d'indiscipline ou manque de respect envers le personnel de surveillance. Il n'y a pas de garderie pendant les vacances scolaires. La surveillance est assurée par le personnel communal.

En aucun cas l'enfant ne devra être laissé seul aux portes de la cour de la garderie ou de l'école ; les parents doivent obligatoirement l'accompagner jusqu'à la salle de garderie. La carte de garderie est achetée en ligne **dès le premier jour de garde** (ou avant) et les tickets pour la garde occasionnelle doivent être crédités sur le site à partir de 7h30 pour la garde du matin ou bien à 13 h 30 pour la garde du soir.

Lorsque l'enfant est repris par une tierce personne, les parents doivent avoir fourni obligatoirement une autorisation parentale au personnel de surveillance (remplir le formulaire joint en inscrivant toutes les personnes chargées de récupérer votre enfant). La restitution de l'enfant à une personne mineure engage la responsabilité des parents ou du représentant légal.

**Tout enfant non détenteur d'une carte ou garde achetés préalablement sur le site ne pourra aller à la garderie. Aucune avance de garde n'est possible, aucun paiement ne peut intervenir à postériori.**

Tarifs :

Pour les élèves d'Upaix :

Carte au trimestre pour 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	55.00 €
Prix de la garde	2.50 €

*Valeurs payables d'avance sur le site et non remboursées mais recreditées au*

*besoin (ces tarifs sont valables pour l'année 2025 ; ils seront réévalués en 2026 et concerne uniquement **les parents domiciliés effectivement sur la commune**).*

Pour les élèves « extérieur commune » :

Carte au trimestre pour 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	70.00€
Prix de la garde	2.90 €

*Valeurs payables d'avance sur le site et non remboursées mais recreditées au*

*besoin (ces tarifs sont valables pour l'année 2025 ; ils seront réévalués en 2026 et concerne les parents **domiciliés hors commune d'Upaix**)*

**La commune ne prend pas en charge le goûter du soir. Les parents peuvent fournir à leur enfant un goûter personnel avec une **bouteille d'eau**, qui sera conservé à la garderie et conditionné dans un sachet/sac nominatif (sac isotherme si besoin) qui sera donné le matin par les parents. **Rappel :** les goûters doivent être « prêts à consommer » par l'enfant, si vous prévoyez un yaourt, une compote, préférez les conditionnements en gourde ou prévoyez une petite cuillère pour votre enfant ainsi **qu'une gourde**.**

**Tous les enfants ayant une carte dématérialisée de garderie « au trimestre » seront récupérés par les parents en garderie même s'ils ne restent pas à la garderie après 16 h 30.**

## Cantine scolaire :

La cantine scolaire et l'encadrement des élèves sous PAI durant le repas sont des services et non une obligation, ces prestations sont payantes. La cantine est accessible à tous les enfants scolarisés à Upaix dans la limite de 55 (cinquante-cinq) élèves par jour. Elle fonctionne tous les jours scolaires de 11 h 30 à 13 h 20. Les menus seront affichés chaque mois au panneau d'affichage de la cantine/garderie, les parents peuvent librement le consulter et également le recevoir par courriel.

Modalité d'inscription de vos enfants au repas de la cantine :

**Vous devez inscrire votre enfant en cantine sous forme dématérialisée sur le site de la mairie : [upaix.fr](http://upaix.fr). Vous ferez votre choix en ligne sous forme de bavardage (tchat) à savoir :**

**-Pour toute une période (entre vacances scolaires) en créditant tous les jours de la période le MERCREDI AVANT LES VACANCES. Attention le retrait de repas ne sera possible qu'en cas de maladie de l'enfant et sera annulé sur le site et recredité sous forme d'avoir sur le compte du parent qui a payé.**

**-Soit à la semaine en créditant les repas LE MERCREDI SOIR, 20 H 00 AU PLUS TARD POUR TOUTE LA SEMAINE SUIVANTE**

Les parents créditent eux-mêmes les repas sur le service dématérialisé de la commune.

Pour les repas exceptionnels (Noël, Pâques...), le repas doit être crédité au moins 10 jours à l'avance. Si l'enfant doit suivre un régime alimentaire spécifique ou s'il est allergique, fournir obligatoirement un certificat médical ; un P.A.I. sera établi (coût supplémentaire de 2€ par repas pour les PAI). Le jeudi 14 mai 2026 étant férié et pas d'école le vendredi 15 mai 2026 (vaqué), les repas seront à créditer exceptionnellement le lundi 11 mai 2026 avant 18 h. pour la semaine suivante.

En cas d'indiscipline ou manque de respect envers le personnel de cantine, un avertissement sera donné. Deux avertissements entraînent l'exclusion.

**Tout enfant non enregistré sur la plateforme de vente de repas en ligne ne pourra pas manger à la cantine. En cas d'oubli, aucune avance de repas ne pourra se faire et aucun paiement ne peut se faire à posteriori**

Tarifs :

Pour les élèves d'Upaix :

Prix du repas	4.00 €
Prix du repas « fratrie »	3.50 € (à partir de 2 enfants scolarisés)
<b>Encadrement d'élève repas sur PAI</b>	<b>2.00 € par élève</b>

Pour les élèves « extérieur commune » :

Prix du repas	5.00 €
Prix du repas « fratrie »	4.50 € (à partir de 2 enfants scolarisés)

Encadrement d'élève repas sur PAI	2.00 € par élève
-----------------------------------	------------------

(ces tarifs sont valables pour l'année 2025 ; ils seront réévalués en 2026)

Ces valeurs sont payables d'avance et ne peuvent pas être remboursées mais uniquement recréditées.

Les annulations de repas ou de garde ont un **caractère EXCEPTIONNEL** et peuvent s'effectuer uniquement en cas d'absence de classe de votre enfant pour cause de maladie par exemple. Il est impératif de téléphoner au **04 92 65 75 11** entre 7 h 30 et 8 h 15 dernier délais, l'annonce sur répondeur téléphonique n'est pas prise en compte. Si cet horaire n'est pas respecté, les gardes ne seront pas retirées et/ou recréditées.

Les ventes de repas et cartes se fait en ligne sur le site de la Mairie et peuvent exceptionnellement se faire en mairie pour les parents démunis d'accès à internet ou n'ayant pas de carte bancaire. **Pour les règlements en espèces, l'appoint est exigé à concurrence de trois cent euros. Le paiement par chèque sera libellé à l'ordre de TRESOR PUBLIC. Dans tous les cas, nous vous invitons à préférer le paiement via le site de vente en ligne.**

Aucun médicament, même occasionnel, ne sera administré aux enfants en cantine ou garderie.

Les parents doivent avoir souscrit obligatoirement une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » pour pouvoir mettre leur(s) enfant(s) en cantine et/ou garderie (**attestation à remettre à la mairie**). **En cas d'accident pendant la garde, les parents autorisent l'intervention des secours (SAMU, Pompiers).** **En cas d'évacuation, les enfants seront accompagnés en salle polyvalente par les agents communaux. La cantine pourra être fermée sur décision du maire pour maladie du personnel, grève du personnel communal, cas de force majeure.**

Fait à Upaix, le 18.08.2025.

Le Maire, Florent MARTIN



Adresse : Mairie – 1 place du Village - Rourebeau 05300 UPAIX – Tél. mairie : 04.92.65.70.26 Tél. Cantine/Garderie 04.92.65.75.11 – courriel mairie : mairie-upaix@orange.fr
---